



Degradations immobilières volontaires

Par **steffie80100**, le **20/11/2010 à 17:51**

Bonsoir,rnrnvoilà cela fait deux fois que je subis des actes de vandalisme sur ma façade : tags et jets de gros cailloux qui ont engendrés la dégradation de mes volets (trou) et carreaux (cassés). J'ai déposé plainte contre X deux fois mais j'ai peur que cela recommence car le tapis de cailloux situés à quelques mètres de ma maison incite les jeunes à s'en emparer. Puis-je faire une réclamation auprès de la mairie afin qu'elle retire les cailloux et qu'elle nettoie les tags?rnrnMerci d'avance pour votre réponse.

Par **mimi493**, le **20/11/2010 à 17:53**

Pour enlever les cailloux, oui
Pour les tags, non, je ne vois pas en quoi la mairie serait responsable.

Par **steffie80100**, le **20/11/2010 à 17:55**

merci beaucoup pour votre réponse rapide et je suis désolée de vous demander cela mais dois-je l'adresser directement au Maire? et comment tourner ce courrier ? merci encore

Par **mimi493**, le **20/11/2010 à 18:36**

Comme toujours, mieux faudrait se déplacer. Allez voir ceux qui font la voirie, les

aménagements des espaces communaux (espace vert par exemple). Expliquez GENTIMENT le problème que vous posent ces cailloux. Voyez la réaction, si ça se trouve ça suffira.
Pour la lettre, ça va aussi dépendre de la tendance politique du maire, faut le caresser dans le sens du poil (arguez dans la sécurité s'il est UMP :)).
Demandez aussi un RDV au maire, peut-être dès maintenant.

Par **steffie80100**, le **20/11/2010 à 18:41**

encore merci et excellente soirée.